



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 avril 2025 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

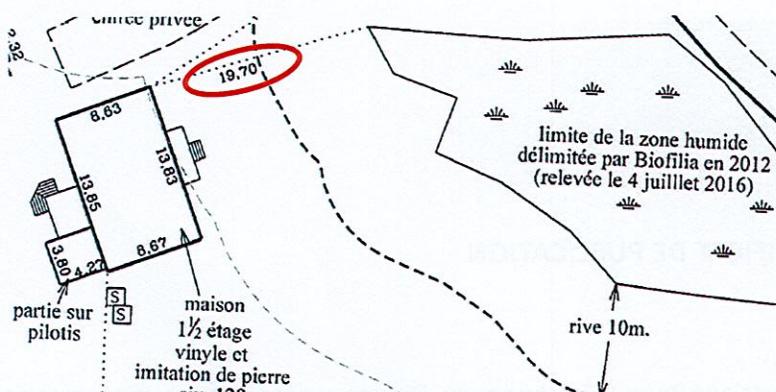
Michel Girard
128, chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4712-02-0556-0-000-0000
Lot : 6 028 235 du Cadastre du Québec
Zone: 17H

Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal à moins de 20 mètres de la limite du littorale (3^{ième} alinéa de l'article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

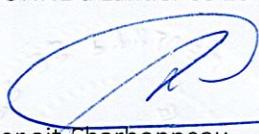
Construction d'un bâtiment principal à 19.70 mètres de la limite du littorale. Demande de dérogation mineure de 30 centimètres dans la marge de non-construction de 20 mètres.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars de l'an deux mille vingt-cinq.


Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 mars 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 25 mars 2025.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

